

L'outre-mer, les outre-mer?

On est toujours l'outre-mer de quelqu'un. Vu du Sud, c'est l'Hexagone qui est une terre exotique, voire étrangère! Quoi qu'il en soit, reste la représentation d'un centre donneur d'ordres et d'un au-delà lointain et même marginal. Autrement dit la métropole et ses extérieurs... Passer de l'idée globale de l'outre-mer à la notion plurielle et polyphonique des outre-mer appelle sans doute à bousculer une vision convenue. Comment penser, vivre et rendre mobilisatrice cette dialectique diversité/universalité? Résumons en une phrase: pas de diversité des territoires sans universalité des droits. Pour ouvrir la réflexion, voici une introduction en sept mots clés: minorités, esclavage, colonie, institutions, diversité, égalité, migrations.

Les minorités ignorées de la République

Les DOM et les COM ont une dimension anthropologique quasiment sous-estimée, si ce n'est violemment ignorée. Traditionnellement, la conception du peuple français, censée diriger la Constitution, ne tient compte que de son unité. Dont acte, mais c'est une construction politique hexagonale et historique. Or, puisqu'il n'y a plus de domaine colonial, il n'y a plus de sujets ni d'indigènes. Il y a en France, aujourd'hui, des Kanak et des Polynésiens, des Amérindiens et des Bushinenge, des Mahorais... Et c'est à l'aune du traitement des minorités que l'on peut mesurer le fonctionnement de la République. Justement, parce que ce sont des composantes non prototypiques de la communauté nationale, elles bénéficient des mêmes droits. Le point d'entrée est là: école, santé, sûreté. Il ne s'agit bien sûr pas de gommer les spécificités, mais de parler d'adaptation, et surtout de voir en acte l'universalité.

L'impossible oubli de l'esclavage

Le développement économique des quatre territoires les plus anciens d'outre-mer était fondé sur l'exploitation esclavagiste. Ce mode de production fut la seule source de profit de sociétés qui ne vivaient que par lui. Aboli une première fois par la Révolution française, rétabli par Napoléon Premier le misérable, il ne fut définitivement supprimé qu'en 1848. Mais ces deux siècles d'esclavage en outre-mer ont été marqués par une effroyable surexploitation

des hommes et des femmes, niés dans leur essence d'êtres humains, annihilés dans leur existence de personnes sensibles, abrutis par les châtiments corporels et les mutilations. Sans parler aujourd'hui de la réparation de ce crime souvent présentée comme une dette à honorer par l'ex-colonisateur, les séquelles persistent dans la structuration sociale très inégalitaire et l'extrême pauvreté.

Le socle historique de la colonisation

Un double écueil, symétrique dans sa systématique: d'un côté affirmer que tout est encore colonial; de l'autre croire que plus rien ne l'est. Le passage du Code noir au Code de l'indigénat, de l'esclave au sujet, marque l'approfondissement et l'extension géographique vers un système, l'empire colonial, pour cent cinquante ans d'exploitation et d'échange inégal, matières premières contre main-d'œuvre bon marché, taillable et corvéable à merci. Aujourd'hui, le système colonial n'existe plus en tant que programme institutionnel. Mais il a engendré des rapports de domination et des situations de dépendance des territoires ex-coloniaux. De plus, la situation n'est pas la même dans les départements d'outre-mer, où s'exerce (ou devrait s'exercer) le plein exercice de la Constitution, et la Nouvelle-Calédonie ou la Polynésie, qui sont des espaces de souveraineté de la France (et des zones économiques exclusives très importantes). Le cas de Mayotte reste singulier, et sa transformation en département d'outre-mer ne règle aucun des problèmes issus de son incontestable appartenance à l'espace culturel et social comorien.

Les institutions comme enjeu

L'indépendance est bien l'avenir probable et souhaitable pour la Nouvelle-Calédonie. C'est d'ailleurs le sens de la décision de l'existence dans cet antipode non pas d'une section de la Ligue française, mais bel et bien d'une Ligue indépendante, comme d'ailleurs en Polynésie. D'autre part, l'assemblée générale de l'ONU condamne régulièrement la présence souveraine de la France à Mayotte, considérant que son rattachement à la République comorienne est une nécessité. En revanche, la situation

Passer de l'idée globale de l'outre-mer à la notion plurielle et polyphonique des outre-mer appelle sans doute à bousculer une vision convenue. Comment penser, vivre et rendre mobilisatrice cette dialectique diversité/universalité ?

institutionnelle dans les « quatre vieilles » ex-colonies ne tourne pas autour de l'inéluçabilité de l'indépendance. Mais cela ne signifie pas que la question des rapports entre la métropole et les DOM se résume à un classique jeu entre centre et périphérie. En est témoin le cours « chaotique et paradoxal » des évolutions institutionnelles. Que faire de la dualité, dans un même espace, d'une région et d'un département ? Quelle démocratie pour assurer la libre administration voulue par la décentralisation dans des espaces qui se brouillent ? Quels seraient les contours d'une autonomie déléguée, et sur quels sujets ?

La diversité, le choc du réel

C'est sur le terrain de la « diversité » que l'archipel des « outre-mer » apporte à la République ses expériences singulières. De la Martinique à la Guadeloupe, de La Réunion et Mayotte à la Guyane, et même en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, au-delà de la diversité institutionnelle, ces territoires ont souvent fait office de « laboratoires », pour le meilleur et pour le pire. Les mémoires collectives s'y enracinent dans le terreau d'histoires de quelques siècles, mais douloureusement marquées par le système colonial, la traite et l'esclavage, ou encore l'engagisme indien au-delà de l'abolition de 1848. Sur ce socle cependant, certaines de ces sociétés ultramarines ont connu durant les soixante dernières années une stupéfiante accélération. Il en résulte des métamorphoses étonnantes qui, malgré des inégalités criantes, des « retards » et des « handicaps structurels » reconnus, placent souvent ces sociétés en situation de progrès quand il s'agit d'inventer du savoir vivre ensemble ! La situation reste cependant contradictoire et fragile, car des populations voient leur éloignement se transformer en marginalisation.

L'ardente obligation de l'égalité

En ce sens, certes comme partout, mais singulièrement dans ces régions de diversité, la revendication de l'égalité des droits est stratégique. On a coutume de dire que les DOM, c'est la France, mais la France, c'est loin. Si cela signifie qu'il peut y avoir des arrangements

avec les lois de la République, c'est une fausse piste. En revanche, sur la base d'une analyse spécifique, il peut se développer une action publique en faveur des droits de tous les citoyens. Ce qui n'est pas – n'est plus – acceptable, c'est le double trémolo qui consiste à arguer de la spécificité pour ne pas accorder les droits, et à refuser les actions spécifiques au prétexte de l'indivisibilité de la République. Car, si les citoyens français sur le territoire français doivent avoir les mêmes droits, force est de reconnaître que ce n'est pas partout le cas. En outre-mer, il faut des politiques publiques, en matière d'éducation, de santé, de transports, d'administration, de sûreté, de développement des services publics. A égalité avec la métropole, et même plus grâce à des actions spécifiques de rattrapage des écarts.

Migrations, du fantasme au déni des droits

Dans les eaux bleues de nos régions ultramarines, du côté des instances politiques de l'Etat, court un fantasme de peur et d'inquiétude permanente : l'invasion migratoire. A coups de procédures dérogatoires, souvent précédées de pratiques illégales, les étrangers qui arrivent sur les rivages et aux frontières des DOM, particulièrement à La Réunion, aux Antilles et en Guyane, et enfin de façon spécifique à Mayotte, ne sont pas traités conformément à la loi. Depuis des années, la police des frontières, sur l'ordre des préfetures, organise un véritable refoulement avant que les procédures légales puissent être ouvertes. La police des étrangers dans les DOM, c'est l'organisation systématique, d'une part, du contrôle *a priori*, pour les empêcher d'arriver au risque de provoquer leur mort, et, d'autre part, la chasse *a posteriori*, pour les empêcher de rester.

Mélange d'enquêtes, d'analyses et de témoignages, ce dossier n'aurait pu voir le jour sans l'engagement des sections ultramarines de la LDH et sans l'apport de nos amis de la Ligue de Nouvelle-Calédonie. Le groupe de travail Outre-mer de la LDH a pu dès lors systématiser les expériences et solliciter les points de vue amis. Que tous en soient remerciés.

Dominique Guibert, secrétaire général de la LDH, et le groupe de travail Outre-mer

AU SOMMAIRE

- **La mémoire de l'esclavage en partage**
Gilles Manceron 26
- **Outre-mer : une évolution institutionnelle chaotique et paradoxale**
Danièle Lochak 29
- **Deux peuples, une nation ?**
Jean-Paul Caillard 33
- **Penser le droit à l'éducation dans les contextes ultramarins**
Michel Launey 36
- **La République confrontée à la diversité dans les DOM**
Nicole Launey 39
- **Droits économiques et sociaux à La Réunion : urgence**
La section LDH de La Réunion 42
- **A quand l'égalité des droits pour Mayotte ?**
Antoine Math 45
- **Fantasmes migratoires et droits d'exception en outre-mer**
Marie Dufflo 48
- **Guadeloupe, bilan d'un conflit**
Roger Valy-Plaisant 51
- **Un pacte ultramarin pour les droits et la citoyenneté**
Dominique Guibert et le groupe de travail Outre-mer de la LDH 54